



Question rupture conventionnelle

Par **Stc**, le **28/05/2021** à **14:54**

Bonjour,

mon employeur m'a proposé il y a quelques temps une [rupture conventionnelle](#).
Je l'ai acceptée à l'oral, cependant j'ai reçu aujourd'hui un mail de sa part me demandant à moi de formuler une lettre de demande écrite de rupture conventionnelle.

Dois-je la formuler moi même ? Ce n'est pas plutôt à lui de la faire ? Essaye-t-il de m'entuber ?
J'ai lu quelques posts sur internet disant qu'il était risqué de la part du salarié de faire la demande écrite.

Que dois-je faire ?

Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **28/05/2021** à **15:17**

Bonjour,

Si c'est l'employeur qui est à l'initiative de la rupture conventionnelle, je ne vois pas pourquoi il vous demande d'en formuler le demande même si a priori cela ne présente aucun risque...

De toute façon, il suffit de convenir d'un rendez-vous pour engager la négociation au cours de laquelle je vous rappelle que vous pouvez vous faire assister de préférence par un Représentant du Personel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié...

Par **Stc**, le **28/05/2021** à **16:17**

Très bien, merci pour votre réponse.
Je vais donc lui demander une date d'entretien.

Par **Schtrouby**, le **28/05/2021** à **20:44**

Bonjour,

Tout à fait d'accord avec PM.

J'ai été la "victime" d'une rupture conventionnelle à l'initiative de l'employeur.

Je n'ai jamais fait de demande écrite et c'est l'employeur qui m'a proposé une date d'entretien.

(J'écris "victime" car lors de mon entretien l'employeur m'a dit que si je n'acceptais pas la rupture conventionnelle il ferait en sorte que je ne trouve plus de travail dans la région.)

Gardez le moral !